



# Le notariat dans le monde



## STATUT DU NOTAIRE

Le notaire est un officier public au sens du Code civil indonésien. Le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme est en charge de superviser la nomination et la répartition des notaires sur le territoire. Pour être nommé notaire, il faut posséder une licence en droit et une maîtrise en affaires notariales, suivi d'un stage obligatoire de 24 mois. Enfin, le candidat doit réussir l'examen organisé par le Ministère, mais également l'examen du Code d'éthique et l'examen général organisés par l'Association des Notaires d'Indonésie. Le nombre de notaires est déterminé en fonction d'un ratio notaire/population. Depuis environ un an et dans un souci de régulation, le gouvernement a limité le nombre d'universités pouvant organiser la Maîtrise en affaires notariales.

Le pays est divisé en provinces et les notaires ont une compétence régionale. La compétence territoriale est régie par la Loi sur les Notaires ainsi que par un Règlement Ministériel de 2017. Le candidat postule dans la province de son choix via un système en ligne. La plupart des notaires exercent dans des structures individuelles. Les associations de notaires ne sont pas interdites, mais il n'en existe que quelques-unes et seulement dans la capitale, à Jakarta. L'âge de la retraite est de 65 ans et peut être étendu à 67 ans si le notaire justifie d'une formation suffisante.



## COMPÉTENCES

Les notaires sont chargés d'établir des actes authentiques dans lesquels ils rapportent l'intention des parties et vérifient les faits présentés par-devant eux en ce qui concerne les actions juridiques énoncées dans les différents codes civils et commerciaux. Les notaires sont les seuls officiers publics habilités à délivrer des actes authentiques relativement à tous actes, accords ou verdicts tels que requis par toutes normes générales ou demandés par toutes parties intéressées, afin d'en certifier la date, d'en délivrer des copies ou des extraits, le tout dans la mesure où cette délivrance d'acte n'est pas attribuée à un autre officier public par une règle spécifique. Les compétences notariales ne sont donc pas limitatives, mais la grande majorité des activités notariales sont destinées aux sociétés, aux contrats et au droit commercial. Les notaires indonésiens travaillent parfois en matière immobilière et en droit des successions.

705

## FOCUS

# LE NOTARIAT INDONÉSISIEN

Le Notariat indonésien accueillera le 29<sup>e</sup> Congrès international du Notariat du 27 au 30 novembre prochain. En partenariat avec l'Union Internationale du Notariat (UINL), *La Semaine Juridique* profite de cet événement pour présenter ce notariat asiatique, membre de l'UINL depuis 1997.



Union  
Internationale  
du Notariat



© TANARCH - GETTY

L'Association des Notaires d'Indonésie « Ikatan Notaris Indonesia » (INI), constituée le 1<sup>er</sup> juillet 1908, a pour objectif de renforcer les capacités de tous ses membres et d'être un partenaire actif du gouvernement. Les notaires indonésiens sont régis par les Lois de la profession de notaire de 2004 et 2014. Ils ont un système d'adhésion solide à l'INI : chaque notaire reçoit une carte personnelle lui permettant d'accéder à une base de données notariale commune, de payer sa contribution, etc. Le notariat

indonésien a rejoint l'UINL en 1997 en tant que 66<sup>e</sup> membre mondial et second membre asiatique, et en a présidé la Commission des Affaires Asiatiques (CAAs) en 2016-2017. Pendant ce mandat, un important séminaire international a été organisé à Bali (Indonésie) en 2017 pour discuter de l'intervention notariale pour faciliter les affaires commerciales. Plus de 1200 participants indonésiens, les membres de la CAAs, mais également le Président de la République et quatre ministres ont assisté à cette réunion d'envergure.



CRÉDIT RÉSERVÉ



## 4 QUESTIONS À Yualita Widyadhari



M<sup>e</sup> Yualita Widyadhari est notaire depuis 1997. Elle exerce actuellement au centre de Jakarta. Présidente de l'Association des Notaires d'Indonésie « Ikatan Notaris Indonesia » (INI) depuis 2016, elle œuvre pour le renforcement des capacités des notaires indonésiens au bénéfice des usagers du notariat et de l'ensemble du pays. En avril 2019, M<sup>e</sup> Widyadhari a été réélue pour la législature 2019-2021.

### 1 Vous venez d'être réélue pour un mandat de 4 ans à la présidence du notariat indonésien, quels sont vos projets pour cette nouvelle législature ?

Le notariat indonésien s'est efforcé d'être un partenaire de premier plan du gouvernement et de ses institutions.

Ainsi, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Unité d'enquête financière et la Direction générale des impôts sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Cela inclut des sujets tels que la transparence fiscale et les principes relatifs au bénéficiaire effectif. Nous sommes également en contact permanent avec le ministère des Industries créatives afin de faciliter les affaires et la création des petites et moyennes entreprises (PME).

De manière générale, l'INI est très impliquée par le gouvernement dans la structuration des entreprises et le droit des contrats. Au niveau international, le notariat indonésien est un chef de file dans la représentation de l'UINL en Asie.

Nous souhaitons aider les principes du notariat latin à se développer dans la région, notamment pour éviter que le secteur commercial ne soit dominé par des pratiques de *common law* susceptibles de compromettre la sécurité juridique des entreprises.

### 2 Les notaires sont des officiers publics et, à ce titre, ont une fonction sociale cruciale envers les citoyens. Comment cette fonction sociale s'illustre-t-elle en Indonésie ?

Les notaires indonésiens se consacrent à aider les plus vulnérables. Par exemple, nous fournissons des conseils juridiques gratuits aux personnes défavorisées et nous nous impliquons dans l'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles. Nous aidons également les macros, petites et moyennes entreprises en cas de besoin en leur fournissant des actes authentiques gratuits.

### 3 Quels sont les objectifs du notariat indonésien pour l'avenir ?

Ce que l'on appelle la révolution industrielle 4.0 est inévitable. Aussi, les notaires indonésiens doivent améliorer leurs compétences en matière de technologie pour s'adapter. Nous leur fournirons une formation adéquate pour améliorer leurs connaissances et leurs capacités au service de tous.

Par ailleurs, nous sommes en train de demander une réforme de la loi sur le notariat afin d'améliorer notablement la protection des notaires contre la criminalisation et de mettre en place des tarifs minimaux.

### 4 Les notaires indonésiens connaissent un système particulier de nomination géographique. Pouvez-vous nous le détailler ?

En effet, dans chaque province, on établit un maillage du territoire en déterminant différents districts. Ainsi, un jeune diplômé notaire ne peut postuler que dans des districts particuliers de la province, dénommés «D». Les districts sont déterminés par le gouvernement en fonction du nombre de personnes, des besoins en notaires, des capacités du secteur bancaire, des activités économiques et du développement, etc. Les districts A, B et C sont quant à eux ouverts aux notaires plus expérimentés qui ont obtenu des points grâce à leur expérience et la formation continue.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLODIE LETOUCHE,  
CONSULTANTE POUR L'UNION INTERNATIONALE  
DU NOTARIAT (UINL)

## ORGANISATION PROFESSIONNELLE

# 17 634

**LE CHIFFRE :** C'est le nombre de notaires en Indonésie pour l'année 2019, pour une population d'environ 260 000 personnes.

### INSTITUTION ET GOUVERNANCE

L'Association indonésienne des notaires « Ikatan Notaris Indonesia (INI) » est l'association nationale unique représentant la profession notariale en Indonésie. L'adhésion est obligatoire pour tous les notaires. Créée le 1<sup>er</sup> juillet 1908, l'INI fonctionne avec un conseil central et 34 sections provinciales, puis des divisions en 234 districts. La discipline est traitée par le comité d'éthique central, nommé par le congrès au sein de l'INI et chargé des sanctions relatives aux manquements éthiques.

### ÉVÈNEMENT

Du 27 au 30 novembre 2019, l'Association des notaires indonésiens sera l'hôte du 29<sup>e</sup> Congrès international de l'UINL, qui se tiendra à Jakarta (Indonésie).

C'est la première fois que cet événement, organisé tous les trois ans, aura lieu en Asie. Plus de 1500 participants sont attendus, représentant 88 pays.

Le Congrès international abordera les thèmes suivants : (1) La validité des principes du Notariat au XXI<sup>e</sup> siècle ; (2) Le notaire et la personne physique ; (3) Révolution industrielle 4.0: défi et opportunité pour les notaires.



Pour plus d'informations, vous pouvez visiter <https://uinlworldcongress2019.ini.id>